

**Municipalité alliée contre la violence conjugale**

Résolution #18-05-08

Proclamation de **SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES**

à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement de proclamer Saint-Bruno-de-Guigues municipalité alliée contre la violence conjugale.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
ORIGINAL SIGNÉ

**Serge Côté**

Directeur général  
Secrétaire-trésorier



Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues  
21 rue Principale Nord  
Saint-Bruno-de-Guigues, J0Z 2G0

(819) 629-6912 (cellulaire)  
[www.temiscamingue.net/guigues](http://www.temiscamingue.net/guigues)